**DEMANDE DE PRIX**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Intervention** | |
| Nom de l’intervention : | Projet d’appui au renforcement de la justice pour lutter contre l’impunité - PARJI |
| Code de l’intervention : | BFA2000311 |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Objet de la demande** | |
| Intitulé du marché : | Evaluation de l’impact des actions du PARJI sur la gestion des conflits fonciers en milieu rural dans les communes de Kaya, Kongoussi, Loumbila, Boussé et Ziniaré |
| Référence Enabel : | BFA20003-100 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. **Dispositions contractuelles particulières** | | |
| delai d’execution : | | 30 jours de calendrier à compter de la date de notification du marché (cf. Termes de Référence) |
| Adresse d’exécution : | | Voir Annexe 3 « Termes de Référence » |
| Personne de contact Enabel : | | Patrick Ouattara, Project Manager Justice PARJI, Ouagadougou, patrick.ouattara@enabel.be |
| Modalités de payement : | Le paiement sera effectué comme suit :  1. 40 % de la somme totale sera payé après l'approbation du rapport de démarrage ;  2. 60 % sera payé après l'approbation du rapport définitif.  La facture mentionnera « BFA20003111 », la référence « BFA20003-100 » et la personne de contact Enabel. Chaque facture sera envoyée à M. Patrick Ouattara, Project Manager Justice PARJI, Ouagadougou, patrick.ouattara@enabel.be, Enabel au Burkina Faso, Quartier Zone du Bois, Maison en face de l’entrée de la Croix Rouge, Ouagadougou. | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. **Instructions aux soumissionnaires** | | |
| Réception des offres : | date : | Lundi, le 19 aout 2024 à 12h00 au plus tard |
| lieu : | Offre originale signée et datée portant la référence « BFA20003-100 » à transmettre sous enveloppe scellée en un exemplaire portant la mention « original ». L'original doit être soumise en version papier. Une seconde « copie » doit être soumise en un ou plusieurs fichiers PDF sur une clé USB à l’attention de Mme. Dargani L. Eleonore, à l’adresse Enabel au Burkina Faso, Quartier Zone du Bois, Maison en face de l’entrée de la Croix Rouge, Ouagadougou. |
| information | Au plus tard 10 jours calendrier avant la date limite de réception des offres, les soumissionnaires peuvent poser des questions sur la demande de prix et le marché, et ce conformément à l’Art. 64 de la Loi du 17 juin 2016. Les questions doivent être adressées par écrit à : Mme. Eléonore Dargani, Acheteur Public, :[Eleonore.Dargani@enabel.be](mailto:Eleonore.Dargani@enabel.be) et en copie Mme. Christiane LENGANI, Experte contractualisation, Enabel au Burkina Faso  [christiane.lengani@enabel.be](mailto:christiane.lengani@enabel.be)  Il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L’aperçu complet des questions posées et des réponses sera disponible et envoyées à toutes les entités invitées au plus tard 7 jours de calendrier avant la date limite de réception des offres.  Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des clarifications / rectifications éventuelles concernant la demande de prix ou le marché qui lui sont envoyées. |
| Validité des offres : | | 30 jours de calendrier |

|  |  |
| --- | --- |
| Critère de sélection : | Min. 1 services similaires exécutés au Burkina Faso au cours des 5 dernières années. |

|  |  |
| --- | --- |
| Critère d’attribution : | **Méthodologie : 40 points**  Sous critère n°1 : 20 points  Approche : 15 points  Calendrier : 05 points  Sous critère n°2 : 20 points  Qualification et expérience des experts principaux : 20 points |
| **Prix : 60 points**.  Seules les offres ayant un score moyen au niveau technique d'au moins 37,5 points sur 50 points feront l'objet d'une évaluation financière. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. **Documents du marche** | | |
| **N°** | **Dénomination** | **N° annexe\*** |
| 1. | Formulaire de soumission | Annexe 1 |
| 2. | Offre de prix (marché à prix global et forfaitaire) | Annexe 2 |
| 3. | Termes de référence | Annexe 3 |
| 4. | Liste des principaux marchés similaires exécutés  Références et certificats de bonne exécution (contrats, factures, etc.) | Annexe 4 |
| 5. | Méthodologie | Annexe 5 |
| 6. | CV et diplôme de(s) expert(s) principaux proposé(s) | Annexe 6 |
| 7. | Déclaration d’exclusivité et de disponibilité | Annexe 7 |
| 8. | Copie des documents originaux relatifs à l’enregistrement et/ou statut juridique du soumissionnaire (certificat de constitution ou d'enregistrement, etc.). | Annexe 8 |
| 9. | Dispositions contractuelles du marché | Annexe 9 |

\* A joindre à l’offre (la notification et ces documents constituant le contrat).

1. **Formulaire de soumission**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé du marché : | Evaluation de l’impact des actions du PARJI sur la gestion des conflits fonciers en milieu rural dans les communes de Kaya, Kongoussi, Loumbila, Boussé et Ziniaré |
| Référence Enabel : | BFA20003-100 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Identification de la société** | |
| Dénomination : |  |
| Adresse : |  |
| Numéro d’entreprise : |  |
| Représentée par (nom et prénom) : |  |
| Fonction : |  |
| Tel : |  |
| E-mail : |  |
| N° de compte pour les paiements : |  |
| Institution financière : |  |

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques / termes de référence, aux conditions du marché, à l’offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d’exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

1. qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d’activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature existant dans d’autres réglementations nationales ;
2. qui a fait l’aveu de sa faillite ou fait l’objet d’une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d’autres réglementations nationales ;
3. qui a fait l’objet d’une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
4. qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
5. qui n’est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale ;
6. qui n’est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
7. qui s’est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n’a pas fourni ces renseignements.

Nous fournirons à la demande d’Enabel les documents probants concernant notre situation.

|  |  |
| --- | --- |
| Date : |  |
| Signature autorisée : |  |

1. **Offre de prix (marche à prix global forfaitaire)**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Description** | **Unité** | **Qté** | **Prix unitaire (FCFA HTVA)** | **Prix total (FCFA HTVA)** |
| Collecte des données sur le terrain | |  | | | |
| 1. | Expert principal 1 (Chef de mission) | 15H/J | 01 |  |  |
| 2. | Expert principal 2 (Expert associé) | 15H/J | 01 |  |  |
| Analyse des données et élaboration des rapports | |  | | | |
| 1. | Expert principal 1 (Chef de mission) | 15H/J | 01 |  |  |
| 2. | Expert principal 2 (Expert associé) | 15H/J | 01 |  |  |
| **Montant total forfaitaire\* HTVA :** | | | | |  |

\* L’offre financière doit inclure tous les frais nécessaires conformément à l’article 3 « Prix » des dispositions contractuelles.

**N.B.: Tous les frais connexes (location de voitures/motos, carburant, équipements, redaction de rapports,** **prise en charge des enquêteurs etc.) liés à l’exécution du marché doivent être inclus dans le prix H/jour.**

|  |  |
| --- | --- |
| Date : |  |
| Signature autorisée : |  |

1. **Termes de référence**
2. **Informations générales**

L’Agence belge de développement (Enabel) met en œuvre pour la période 2021-2024 le Projet d’Appui au Renforcement de la Justice pour lutter contre l’Impunité (PARJI) financé par l’Union européenne (UE). L’objectif général de ce projet est de garantir à tous un égal accès à la justice en contribuant à améliorer son fonctionnement pour lutter contre le sentiment d’impunité au Burkina Faso. Si cette intervention priorise largement l’appui aux juridictions du ressort de la Cour d’Appel de Ouagadougou en matière pénale, l’un des objectifs spécifiques porte sur le renforcement des modes de règlement des conflits dans le domaine du foncier suivant une approche de justice de proximité.

La sécurisation foncière et l’accès à la terre sont, en effet, une question essentielle au Burkina Faso. La terre fait l’objet d’une compétition et d’une concurrence fortes entre divers groupes sociaux. Elle est devenue une source de tensions et de conflits. Ces conflits sont de causes multiples, complexes et encastrées les unes dans les autres. Il en résulte d’énormes difficultés quand il s’agit de réguler de manière efficace ces conflits. La gestion et la régulation des tensions et litiges liés à l’accès à la terre et son contrôle constituent une préoccupation fondamentale aussi bien pour les populations rurales que pour l’administration locale. Gérer et réguler les conflits fonciers constituent des dimensions indispensables à la construction d’une paix sociale locale.

Pour assurer une gestion efficace des conflits fonciers, surtout en milieu rural, le Burkina Faso s’est doté d’un cadre légal avec des textes législatifs et règlementaires encadrant la gestion de ces conflits, notamment la loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et le décret n°2010-404/PRES/PM/MAHRH/MRA/MECV/MEF/MATD du 29 juillet 2010 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement des structures locales de gestion foncière ainsi que le décret 2012-263 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV).

Malgré l’existence de ces textes, il ressort que les structures locales de gestion des conflits fonciers en milieu rural, notamment les Commissions de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV), les Commissions Foncières Villageoises (CFV), les instances locales de gestion foncière et les services fonciers communaux, ne se sont pas encore appropriés les attributions qui sont les leurs dans la gestion des conflits fonciers en milieu rural dans les localités où elles existent. Cette situation pose un certain nombre de difficultés compte tenu du rôle de ces structures en matière de prévention et de résolution des conflits fonciers ruraux.

Au-delà d’un déficit dans l’appropriation de leurs missions respectives, ces structures, notamment les CFV et les CCFV, ne sont pas encore opérationnelles dans certaines localités malgré l’entrée en vigueur du texte qui les met en place.

C’est au regard de ce contexte, que Enabel, en partenariat avec l’Observatoire national sur le Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) a mis en œuvre des « actions de renforcement des capacités des structures locales de gestion des conflits fonciers en milieu rural et de sensibilisation des populations et des acteurs judiciaires sur le foncier et le règlement des conflits fonciers » en 2023. Dans le cadre de cette action, un accompagnement à la mise en place des commissions foncières villageoises et des instances habituellement chargées de la gestion des conflits fonciers ruraux a été réalisé dans les communes de Ziniaré et de Boussé. En plus de cela, il y’a eu des renforcements de capacités des différents acteurs en charge de la gestion foncière et des conflits fonciers dans les zones ciblées, que sont les communes de Kongoussi, Kaya et Loumbila.

L’action globale ayant pris fin en décembre 2023, Enabel recrute un consultant individuel ou personne morale (bureau d’études, ONG, association) pour la réalisation d’une mission de suivi afin d’évaluer l’impact que ces différentes actions de l’ONF-BF ont eu dans la gestion des conflits fonciers dans ces localités.

1. **Objectifs et résultats escomptés**
   1. Objectif général

L’objectif global de cette mission est d’évaluer l’impact à court terme des actions du PARJI dans la gestion des conflits fonciers afin de proposer des recommandations visant à renforcer leur capacité à résoudre lesdits conflits.

* 1. **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques sont :

* Mesurer le niveau de régularité (fonctionnalité/opérationnalité) des structures de gestion des conflits fonciers mises en place et celles dont les capacités ont été renforcées ;
* Evaluer le niveau d’appropriation et de maitrise de leurs attributions et missions par les membres des instances ;
* Apprécier la satisfaction des justiciables sur le fonctionnement des Commissions Foncières Villageoises et des Commissions de Conciliation Foncière Villageoise ;
* Identifier les forces et faiblesses des structures de gestion des conflits fonciers mises en place et celles dont les capacités ont été renforcées ;
* Formuler des suggestions et recommandations spécifiques et réalisables visant à améliorer l’efficacité des structures de gestion des conflits fonciers dans la prévention et la résolution des conflits fonciers ;
  1. **Résultats**

Les résultats attendus sont :

* Le niveau fonctionnalité/opérationnalité des structures de gestion des conflits fonciers mises en place et celles dont les capacités ont été renforcées est évalué et connu ;
* Le niveau d’appropriation et de maitrise de leurs attributions et missions par les membres des instances est évalué et connu ;
* L’appréciation des justiciables sur le fonctionnement des Commissions Foncières Villageoises et des Commissions de Conciliation Foncière Villageoise est connue ;
* Les forces et faiblesses des structures de gestion des conflits fonciers mises en place et celles dont les capacités ont été renforcées sont identifiées ;
* Des recommandations spécifiques et réalisables visant à améliorer l’efficacité des structures de gestion des conflits fonciers dans la prévention et la résolution des conflits fonciers sont dégagées ;
  1. **Méthodologie**

Les soumissionnaires proposeront l’approche et les outils appropriés pour atteindre les objectifs et résultats visés par le présent mandat. Dans le cadre de la réalisation du suivi et de l’évaluation, des entretiens devront avoir lieu auprès de tous les acteurs locaux qui interviennent dans la gestion des conflits fonciers. L’observation de l’animation des sessions par ces structures si possible, la vérification des documents produits notamment les PV seront également utilisés pour l’évaluation.

Pour la conduite du mandat, ces phases suivantes seront mises en place :

* Une rencontre de cadrage : elle concernera la revue de la méthodologie du soumissionnaire au regard des termes de référence proposés ainsi que celle des outils de collecte de données afin de les finaliser. Au cours de cette réunion, la revue documentaire sera approfondie et le planning de la mission validée. Le chronogramme définitif sera fixé et les points d’attention éventuels identifiés ;
* La phase de terrain qui sera consacrée au suivi des structures et à la collecte des données pour faire une évaluation ;
* La phase de rapportage qui sera consacrée à la rédaction du rapport de suivi et d’évaluation ;

Le tableau ci-dessous fait un récapitulatif des différentes phases.

|  |  |
| --- | --- |
| **Étape** | **Nombre de jours/mois de travail** |
| Phase préparatoire et travail sur la méthodologie et les outils de collecte de données | 03 jours prévisionnels à compter de la notification du bon de commande |
| Phase 1 : Réunion de cadrage et de validation des outils, de l’approche | 02 jours prévisionnels |
| Phase 2 : Sorties terrain et collecte des données | 15 jours maximum |
| Phase 3 : Elaboradion du rapport de suivi | 10 jours dont 7 jours pour le rapport provisoire et 03 jours pour le rapport final |

1. **Livrables**

Quatre (4) livrables sont essentiellement attendus dans le cadre de la présente consultation :

* Un rapport de démarrage contenant les conclusions de la rencontre de cadrage, les différents documents /outils révisés (méthodologie, calendrier…) ;
* Les outils de collecte des données devant servir au suivi et à l’évaluation ;
* Le rapport provisoire de suivi des structures foncières locales contenant un état des lieux et des recommandations ;
* Le rapport définitif de de suivi des structures foncières locales contenant un état des lieux et des recommandations ;

1. **Lieu d’exécution**

La mission sera exécutée dans 05 communes de la région du Plateau Central : Ziniaré et Boussé ; de la région du Centre Nord : Kaya et Kongoussi. Les villages concernés dans chaque commune se présentent comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° | **Communes** | **Nombre de villages** |
| 1 | Ziniaré | 53 |
| 2 | Boussé | 16 |
| 3 | Kaya | 71 |
| 4 | Kongoussi | 58 |
| 5 | Loumbila | 31 |

1. **Profil des experts**

Afin de conduire cette mission, Enabel recherche un consultant individuel ou personne moral (bureau d’études, ONG, association) basée au Burkina Faso et justifiant d’une bonne connaissance du cadre légal et règlementaire de la gestion des conflits fonciers en milieu rural au Burkina Faso.

Le soumissionnaire proposera des CV de deux experts devant intervenir dans le cadre de la mission.

Il décrira dans la méthodologie, le processus de collecte des données dans les différentes communes et l’équipe qui sera mobilisée pour boucler le processus dans les délais proposés.

Le soumissionnaire doit identifier dans son offre un-e chef-fe d'équipe parmi les experts proposés qui sera le point de contact unique pour toutes les communications administratives et opérationnelles avec Enabel qui est le pouvoir adjudicateur.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Equipe** | **Expérience** | **Responsabilité** |
| Expert principal | Être titulaire d’un diplôme universitaire de niveau BAC+4 au moins en matière de gestion de projets, en suivi évaluation, en sciences juridiques, économiques, sociologiques, géographiques ou en planification ou études du développement ou tout autre diplôme jugé équivalent ;  Expérience : Justifier d’au moins cinq (05) années d’expérience professionnelle dans le domaine des évaluations, audits, de l’analyse organisationnelle, etc.  Avoir une connaissance approfondie des problématiques de gestion du foncier rural et la loi n°034-2009/AN portant régime foncier rural et plus généralement du cadre légal en matière foncière ;  Disposer d’expériences dans la conduite d’évaluations similaires au Burkina Faso ;  Avoir une bonne expérience sur les méthodes qualitatives et quantitatives ;  Être capable de conduire une évaluation indépendante avec une compréhension claire des objectifs, du contenu et des processus de réalisation du travail d’évaluation demandé. | Le-la Consultant-e Principal-e, Chef-fe de Mission est responsable :   * De la coordination générale de la Mission pour en assurer la cohérence ; * De la clarification de la division de travail entre lui et le(s) consultant(s) associé(s) pour couvrir tous les domaines de la mission et ce, conformément aux TDR ; * De l’élaboration du document de cadrage de la Mission (Méthodologie, conception des outils et autres support, calendrier d’exécution) et de sa présentation au cours de la réunion y relative ; * De la production du Rapport de l’évaluation (première version provisoire et version finale consolidée) et le rapport de l’atelier de restitution ; * De l’intégration des amendements et la prise en compte des commentaires et autres observations et la fourniture des produits convenus à bonne dates au commanditaire de l’étude |
| Expert associé | Être titulaire d’un diplôme universitaire de niveau BAC+4 ans au moins en matière de gestion de projets, en suivi évaluation, en sciences juridiques, économiques, sociologiques, géographiques ou en planification ou études du développement ou tout autre diplôme jugé équivalent ;  Justifier d’au moins trois (03) années d’expérience professionnelle dans le domaine des évaluations, audits, de l’analyse organisationnelle, etc. ;  Avoir une connaissance approfondie dans les problématiques liées à la gestion des conflits fonciers ruraux. | Le-la Consultant-e associé-e en étroite collaboration avec le-la Chef-fe de mission, devra :   * Contribuer à l’élaboration du document de cadrage ; * Fournir les éléments pertinents au Consultant principal pour la consolidation des livrables nécessaires aux différentes étapes de la mission ; * Contribuer à l’animation des rencontres ainsi que la prise en compte des observations et des recommandations sur le rapport ; * Assister le consultant principal dans les sorties de suivi et de collecte des données ; * Contribuer à la finalisation du rapport de l’évaluation (première version provisoire et version finale consolidée). |

1. **Autres informations**

Le soumissionnaire devra joindre à son offre une méthodologie (compréhension des TDRs, approche et calendrier conformément aux instructions ci-dessus) et une offre financière.

1. **Liste des principaux marches similaires exécutés**

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des principaux marchés similaires (**min. 1)** exécuté au cours des 5 dernières années. Cette liste doit démontrer la capacité technique du soumissionnaire à exécuter le présent marché.

Pour chacun des marchés énumérés, le soumissionnaire doit fournir dans son offre les **certificats de bonne exécution** (sans réserve majeure) et / ou toute **pièce justificative** (contrats, factures, etc.) approuvée par l'entité qui a attribué le marché / le client.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Description des principaux marchés similaires (min. 1)** | **Montant total** | **Dates de réalisation (5 années)** | **Nom du client** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

1. **Méthodologie**

Le soumissionnaire doit proposer dans son offre une méthodologie approche, calendrier des activités et déclaration de disponibilité) selon les instructions des Termes de Référence et mentionnées ci-dessous :

* + - 1. **Approche**

Aperçu de l'approche proposée pour la mise en œuvre du marché.

Liste des activités proposées considérées comme nécessaires pour atteindre les objectifs du marché.

Ressources et résultats correspondants.

* + - 1. **Calendrier des activités**

Calendrier, chronologie et durée des activités proposées, en tenant compte du temps de mobilisation.

Identification et répartition dans le temps des principales étapes de l'exécution du marché, en précisant notamment comment les résultats obtenus seront pris en compte dans les rapports, en particulier dans ceux stipulés dans les termes de référence.

Les méthodologies prévues dans l'offre doivent inclure un plan de travail envisageant les ressources à mobiliser.

1. **CV et diplôme de(s) expert(s) principaux propose(s)**

Veuillez joindre le(s) CV et diplôme(s) de(s) expert(s) principaux proposés. Les CV (qualifications et expérience des experts principaux proposés) doivent correspondre aux profils demandés dans les Termes de Référence. Chaque CV ne doit pas dépasser 3 pages.

1. **Déclaration d’exclusivité et de disponibilité**

En soumettant cette offre, le soumissionnaire déclare explicitement que les experts principaux suivants sont disponibles pendant toute la période prévue pour la mise en œuvre des tâches définies dans les Termes de Référence. Les experts principaux ne seront pas remplacés lors de la mise en œuvre du contrat sans l'approbation écrite préalable du pouvoir adjudicateur.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Expert principal** | **Du** | **Au** |
| Expert principal 1 (Chef de mission) | | |
| Nom : … | xx | xx |
| Expert principal 2 (Expert associé) | | |
| Nom : … | xx | x |

|  |  |
| --- | --- |
| Date : |  |
| Signature autorisée : |  |

1. **Enregistrement et statut juridique**

Le soumissionnaire doit joindre à son offre une copie des documents originaux relatifs à son enregistrement et/ou son statut juridique, qui établissent son lieu d’enregistrement et/ou son siège statutaire (certificat de constitution ou d'enregistrement, etc.).

1. **Disposition contractuelles**
2. **Généralités**

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s’y rapportant, les présentes conditions spécifiques s’appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour compte d’Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

1. **Acceptation de la commande**

Toute remarque ou contestation de l’Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée. En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d’annuler la commande par simple notification écrite. L’annulation ne donne lieu à aucune indemnisation. L’acceptation de la commande implique l’acceptation de l’ensemble des conditions s’y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l’Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l’acceptation a lieu en référence à ces dernières. L’acceptation d’une commande suppose en outre que l’Adjudicataire s’engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d’utilisation totale prévue des produits livrés. Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l’une des présentes conditions spécifiques à l’occasion de l’exécution de la commande ne signifie pas qu**’**il y renonce.

1. **Prix**

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés dans la monnaie mentionnée dans le formulaire d’offre de prix. A l’exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

Les frais de chargement, de transport, d’assurance, d’emballage, de dédouanement, livraison (DDP au lieu de livraison) et déchargement ;

Les honoraires, les per diem, les frais de logement, d’assurance, de visas, de transport, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l’exécution des services, les droits de douane et d’accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d’emballage, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l’exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d’auteur, l’achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l’exécution du marché, les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l’application d’une clause de référence à l’index, ni pour toute autre cause, quelle qu’elle soit. La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d’un ou des biens et/ou services ayant fait l’objet de celle-ci, et l’Adjudicataire s’engage à l’exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

1. **Modalités de livraison/d’exécution**

Les délais de livraison/d’exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l’adresse de livraison/d’exécution doivent être rigoureusement observés. Tout envoi doit être accompagné d’une note d’envoi mentionnant le nom de l’Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés. Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens, services et/ou documents associés, ou des dates données d’exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l’application d’une amende pour retard d’exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s’adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l’Adjudicataire défaillant. Les frais éventuels d’enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par lePouvoir Adjudicateur imputables à l’Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

1. **Refus et acceptation en cas de fournitures et services**

L’Adjudicataire fournit exclusivement des biens et services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité…) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu’aux règlementations applicables, aux règles de l’art et aux bonnes pratiques, à l’état de la technique, aux plus hautes exigences normales d’utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l’Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître. L’acceptation n’a lieu qu’après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci. L’acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte. En cas de refus entier ou partiel d’une livraison, l’Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l’Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s’approvisionner auprès d’un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l’article 4 des présentes conditions spécifiques d’achat.

1. **Garantie**

Outre la garantie légale des vices cachés, les produits sont garantis pendant (un) 1 an à dater de leur mise en service. Pendant ce délai, l’Adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du Pouvoir Adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient le Pouvoir Adjudicateur indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers. Un nouveau délai de garantie de (un) 1 an s’applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement. Une garantie d’un (1) an est d’application sur les travaux exécutés.

1. **Sécurité**

Toute exécution d’un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l’exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l’emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d’exécution. Les opérations effectuées par le personnel de l’Adjudicataire lors de l’exécution d’un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier. Cette responsabilité s’étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

1. **Sous-traitance et cession**

L’Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l’Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s). Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l’accord écrit de l’autre partie.

1. **Facturation et paiement**

Les factures sont établies en deux exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux sans et avec TVA. Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

1. **Responsabilités**

L’Adjudicataire supporte tous les risques liés à l’exécution de la commande. L’Adjudicataire est responsable à l’égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l’Adjudicataire. A cet égard, l’Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

1. **Assurances**

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution de la présente commande, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission. Les polices à souscrire par l’Adjudicataire doivent stipuler qu’aucune modification ou résiliation de la police et qu’aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l’assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l’avance. L’Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

1. **Droits de propriété intellectuelle**

L’Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis. L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d’une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l’Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d’un règlement amiable. L’Adjudicataire s’engage, soit à obtenir le droit d’utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifierces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits. Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, toutcomme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels. Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu’il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d’auteur.

1. **Obligation de confidentialité**

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l’Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur. L’Adjudicataire s’engage :

* + à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
  + à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande ;
  + à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
  + à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur ;

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l’échéance de celle-ci.

1. **Litiges**

Le droit belge est seul applicable. Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.